

# CURARE

Chez Monsieur Desodt,  
20 rue de l'effort mutuel  
91300 MASSY  
site web : <http://www.curare.fr/>  
E-Mail : [curare.pileu@yahoo.fr](mailto:curare.pileu@yahoo.fr)

Palaiseau le 8 février 2008

A : Monsieur le Président de la CAPS,  
Monsieur le Maire de Massy,  
Monsieur le Maire de Palaiseau.

Messieurs,

Vous trouverez ci-joint un relevé des débats sur les points abordés à la réunion du conseil de quartier du Pileu du mercredi 6 février dernier. Nous voulons attirer votre attention sur le fait que les propositions retenues par la CAPS dans les plans qu'elle a publiés le 5 février ne correspondent que top partiellement aux demandes et remarques formulées par les habitants et usagers de la rue de l'effort mutuel. **En conséquence, à une grande majorité des voix exprimées, le conseil de quartier a rejeté les plans de la CAPS publiés le 5 février**, ce dont nous tenons à vous informer en direct.

Dans l'état actuel des choses, nous faisons trois propositions que nous jugeons potentiellement très constructives et dont nous vous demandons expressément de les mettre en œuvre, en particulier avec vos services.

A savoir :

- faire organiser par la CAPS une réunion avec la société des bus "qui se croisent" rue de l'effort mutuel,
- faire organiser par la CAPS une réunion avec la société des petits bus "qui stationnent" rue de l'effort mutuel,
- faire organiser par la CAPS une ou des réunion(s) de travail en direct avec CURARE, CAPS et PROGEXIAL.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer l'expression de notre respectueuse considération.

CURARE

Représenté par Guy DESODT et Patrice GADENNE

# Conseil de quartier du Pileu du 6 février 2008

## Maison de quartier Gérard Philippe

Relevé des principaux points abordés. Notes prises en cours de réunion (P. Gadenne).

*Ces notes ne constituent pas un compte rendu officiel de réunion, aucun secrétaire de séance n'ayant été désigné.*

**Président de séance** : Monsieur Philippe Werkoff se propose pour animer les débats. N'ayant pas participé aux précédentes réunions, il préfère se mettre en retrait pour les débats concernant la rue de l'effort mutuel.

### **Présence :**

- Les listes d'émargement n'ont que très imparfaitement circulé. On ne dénombrait que 15 signatures à la fin de la réunion, alors que le décompte a fait apparaître plus de 60 personnes présentes à certains moments de la réunion. Plusieurs personnes sont arrivées en retard, alors que d'autres sont parties avant la fin. Un appel tardif a permis de retrouver quelques signataires supplémentaires, mais loin en dessous du véritable compte. De plus, une dizaine de mandats avaient été donnés sans que ceux-ci n'apparaissent nulle part. On peut donc évaluer à 80, sans aucun risque de surestimation, le nombre de personnes présentes ou représentées, au moins pendant une partie de la réunion.
- Elue référente : Nadia Affane.
- Représentant de l'administration communale : Alain Cortin
- Représentants de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Sacaly (CAPS) : Mme Cullin, Mr Lecompanion (responsable du service technique).
- Représentant du bureau d'étude : Olivier Fourré (société PROGEXIAL)

### **Aménagement de la rue de l'effort mutuel.**

C'est le premier point de l'ordre du jour abordé pour libérer au mieux les personnes de la CAPS et du bureau d'étude.

Madame Cullin, destinataire finale des remarques transmises à la CAPS en direct ou via les communes de Massy et de Palaiseau, commente le projet étalé sur les tables devant la salle. En réponse à une question directe, elle promet de communiquer ultérieurement la liste des remarques reçues, mais elle se trouve dans l'incapacité de donner aucune précision sur place. Malheureusement, les plans exposés sont totalement invisibles depuis la salle, ce qui rend l'exposé difficile à suivre, en dehors des généralités déjà connues. Elle donne cependant des précisions concernant d'une part les valeurs maximales des décomptes de voitures stationnées effectués par la police municipale à certains moments de la journée et de la semaine, d'autre part sur les nombres de places de stationnement offertes au plan (total de 44 au 5 février 2008), tronçon par tronçon de la rue :

Tronçon avenue des alliés – rue C. Flammarion : 4 voitures stationnées pour 15 places offertes au plan.

Tronçon Flammarion – Lamartine : ?? voitures stationnées, pour 3 places offertes au plan.

Tronçon Flammarion – Cottage : 15 voitures stationnées, pour 14 places offertes au plan.

Tronçon Cottage – sablière : 16 voitures stationnées, pour 15 places offertes au plan.

Aucun de ces décomptes ne prend en compte l'occupation du petit parking derrière la boulangerie.

Sans aucunement remettre en cause les décomptes effectués par la police municipale à certains moments précis (non communiqués), l'ensemble de la salle met en doute les valeurs maximales annoncées, comme étant certainement au-dessous des valeurs réelles, surtout dans le tronçon "Cottage – Sablière". Il a de fait été compté par plusieurs personnes indépendamment plus de 40 véhicules stationnés sur le tronçon Cottage – sablière, plusieurs fois au cours des dernières semaines (*Voir compte rendu de la réunion de la Commission d'Usagers et Riverains pour l'Aménagement de la Rue de l'Effort mutuel – CURARE - du 15 janvier 2008*). Il apparaît que la priorité est accordée au déplacements des personnes à mobilité réduite (handicapés, voitures d'enfant...). Aux passages pour piétons, il sera en particulier aménagé des trottoirs surbaissés.

En réponse à une question directe, il est précisé que la rue de l'effort mutuel n'a pas vu se produire trop d'accidents, ni graves ni bénins. La question corollaire est : "Pourquoi alors modifier fondamentalement les tracés, à l'encontre de la qualité de vie du quartier et des riverains ?". La mise aux normes ne peut pas justifier à elle seule la totalité des contraintes, voire des "nuisances", qui seront occasionnées par la réalisation d'un plan tel que celui qui est présenté. Plusieurs personnes expriment clairement que "la réfection à l'identique constitue la meilleure solution", point de vue suivi par une grande partie de la salle.

La CAPS précise que les travaux seront réalisés tronçon par tronçon pour éviter un enclavement insupportable du quartier du Pileu.

Revenant au problème du nombre de places de stationnement sur le tronçon Cottage – Verdun, il est clairement demandé de déplacer l'arrêt de bus municipal, actuellement placé en face de l'église Saint-Michel à un endroit où il occupe une précieuse place nécessaire pour les stationnements desservant les commerces. Son déplacement pourrait localement augmenter le nombre de places disponibles de 4 unités. De plus, ce bus est très peu utilisé et un site de régulation ne s'impose pas du tout dans la rue de l'effort mutuel, bien trop étroite et passante pour le supporter. **Renseignement pris**, il s'agit du bus 2003 qui circule 9 fois par jour (aller et retour), c'est à dire en réalité seulement 11 passages à Saint-Michel du Pileu, puisque certains allers correspondent exactement à un retour en boucle. Il y a 3 passages aux "heures de pointe" (6h48, 7h18 et 8h11 au départ de Saint Michel), le reste est irrégulièrement réparti sur la journée avec des intervalles de passage de plus d'une heure et allant jusqu'à dépasser 2h. Le problème de la régulation, et donc du stationnement prolongé, ne se pose en réalité que 6 fois sur la journée, cinq fois pour des temps de moins de 5 minute et une fois de 15 minutes entre 9h35 et 9h50. Le degré d'occupation du car est très faible au Pileu, 3 à 4 personnes au maximum (2 personnes le 7/2/2008, 3 minutes avant le départ de 9h50), et complètement nul aux "heures de pointe" (!!) avant 9h. Ce bus est sensiblement plus petit (28 places assises pour moins de 10m de long) que les bus ordinaires RATP ou APTR., et il ne peut donc pas nécessiter la réservation d'un espace identique aux espaces réservés pour les 495-496.

Il est demandé que le site de régulation soit en tout cas reporté, par exemple à l'arrêt "Estienne d'Orves" (distant de 3 minutes) et qui est déjà aménagé à cet effet dans les deux sens (place réservée inutilisée).

Au N°34 de la rue se trouve une commerçante qui reçoit régulièrement des livraisons par camions, or aucune place ne permet ces livraisons dans l'état du plan du 4-2-2008. Il est demandé de remédier à ce défaut pour éviter le bouchage de la rue.

La CAPS se montrant incapable d'entrer plus avant dans les précisions concernant l'aménagement de la rue,

CURARE (Monsieur Desodt) propose de projeter sur écran comparativement le dernier plan publié par la CAPS le 5 février 2008, et les aménagements demandés par les usagers et riverains qui se sont adressés à CURARE. Ces demandes ont évidemment été communiquées bien avant le 6 février à la CAPS et restent disponibles sur le site web de CURARE : <http://www.curare.fr/> . *Plutôt que de refaire ici l'inventaire circonstancié des propositions des usagers et riverains transmises à CURARE, il est plus efficace d'en donner la liste en annexe ci-jointe, sous forme d'un tableau (également publié sur le site web de CURARE). Ce tableau présente sur la droite 3 colonnes qui sont une évaluation du taux de prise en compte dans les plans des éléments impliqués par les questions et suggestions des usagers et riverains. La colonne N° 5 est un taux de prise en compte par la CAPS dans le plan du 4-2-2008. La colonne N°6 est un taux de prise en compte par les propositions présentées par CURARE à la réunion du 6 février. La colonne N°7 est l'estimation du taux maximum de prise en compte raisonnablement possible, compte tenu de ce que nous (CURARE) connaissons des règlements et des contraintes. La dernière colonne contient des remarques et en particulier les éléments objectifs qui ont servi à l'évaluation des prises en compte des demandes.*

Au cours des débats qui suivent, aux questions ou demandes formulées par les usagers et riverains, la réponse reste invariablement négative, la CAPS prenant systématiquement la position de justifier un choix déjà fait plutôt que d'analyser, avec les usagers et riverains, s'il est possible d'accéder raisonnablement à leur demande.

Exemple 1 : demande de plateau surélevé sous le pont de la RN444, réponse « ce n'est pas nécessaire ».

Exemple 2 : demande (réitérée pour la 3<sup>ème</sup> fois au moins) de libérer la voie de droite du feu au croisement avec l'avenue des Alliés, réponse « vous n'y gagnerez qu'une voiture, ce n'est pas significatif ».

Devant cette absence de dialogue, plusieurs personnes manifestent et quittent la réunion.

**A la question clairement énoncée de savoir si le plan proposé le 5 février par la CAPS est recevable, la réponse est quasi unanimement NON (sur 30 personnes présentes ou représentées, une seule personne présente se déclare satisfaite de ce plan). Vote à main levée.**

## **Chantier du STPC**

Un habitant de la rue du Cottage renouvelle ses protestations véhémentes et circonstanciées contre le passage abusif des camions du chantier du STPC dans les deux sens, et qui se croisent donc dans cette petite rue en massacrant la rue qui a été récemment refaite (trottoirs, bouches d'égout, eaux pluviales etc ...). Les appels au services indiqués par le représentant du service technique du Conseil Général se sont avérés être un marathon et ne mener à strictement rien d'efficace. Interpellés, les chauffeurs de la société effectuant les travaux ne manifestent aucun intérêt pour ces questions. Il est urgent de faire agir la commune et le conseil général.

## **Marché du Pileu**

Les questions du nettoyage et des ordures liées au marché du Pileu sont à nouveau posées, avec la même absence de résultat qu'aux réunions du 10 octobre et du 5 décembre 2007 (voir les comptes rendus).

**La réunion se termine "tard" par un verre de Cidre accompagnant des galettes.**